

« Contre le risque de pauvreté dans une société riche »

Le Congrès national du LSAP à Wiltz :

- constate que, conformément aux récents sondages¹, une grande partie de la population du Luxembourg s'inquiète de l'augmentation du coût de la vie, c.-à-d. d'une forte croissance des prix des produits alimentaires, d'autres biens de consommation essentiels aux ménages, du carburant, de même que de la majoration des taux directeurs ;
- rappelle la situation précaire des personnes à faibles revenus ans notre société, qui souffrent d'une perte substantielle du pouvoir d'achat et qui sont exposées davantage au risque de pauvreté ;
- s'inquiète de la situation de plus en plus précaire de familles mono-parentales et de familles nombreuses (25% des salariés, qui élèvent seuls leurs enfants sont menacés de pauvreté², ainsi que 20% des enfants au total³) ;
- regrette que cette tendance soit confirmée par une étude de l'office statistique de l'Union européenne (Eurostat), qui révèle que le pourcentage des ménages avec un revenu en-dessous du seuil de pauvreté s'élève désormais à 14%⁴ ;
- est convaincu que, parallèlement à la misère économique, de nombreuses familles sont menacées par l'exclusion sociale ;
- souligne les nombreuses raisons de la perte substantielle du pouvoir d'achat :
 - le taux d'inflation élevé ;
 - l'explosion des prix sur le marché immobilier ;
 - la transmission héréditaire de la pauvreté ;
 - le déficit d'éducation et de formation de nombreuses personnes ;
 - les différentes injustices du système fiscal ;
 - le surendettement croissant de nombreux ménages.
- rappelle l'importance de la création et du maintien d'emplois assurant un revenu et une existence stables et renvoie aux propositions de la résolution « Méi Chancen um Aarbechtsmaart » (plus de chances sur le marché de l'emploi) adoptée au Congrès du LSAP du 26.3.2006 ;
- apprécie les mesures proposées par le LSAP et mises en application avec les socialistes au gouvernement concernant les allègements fiscaux, l'introduction du statut unique, le boni pour enfants, la réforme des offices sociaux et les progrès en matière de soins de santé ;
- soutient la politique offensive en matière d'éducation de la ministre de l'Education nationale visant à améliorer l'égalité des chances et la cohésion sociale ;
- considère néanmoins comme nécessaire de poursuivre une politique progressiste et solidaire en matière de lutte contre la pauvreté et d'exclusion sociale et attend des décideurs un renforcement du pouvoir d'achat de tous les habitants au Luxembourg.

Voilà pourquoi le congrès décide d'œuvrer en faveur des mesures suivantes :

¹ Source : Eurobaromètre janvier 2008

² Source : AK-Info 3/2007

³ Source : Panorama social de la CEP-L 2/2008

⁴ Source : Eurostat

1. arrêter la perte du pouvoir d'achat et soutenir les ménages au Luxembourg avec les mesures suivantes :

- réintroduction intégrale du mécanisme d'indexation après 2009, lutte conséquente contre l'inflation ;
- adaptation des pensions, augmentation du salaire minimum et du revenu minimum garanti au 1^{er} janvier 2009 ;
- politique du logement innovatrice :
 - introduction d'allocations d'aide au logement,
 - réforme du droit au logement social,
 - création obligatoire de logements sociaux par les communes,
 - création d'agences dites agences immobilières sociales,
 - encouragement de la location-vente,
 - droit de préemption pour l'Etat et les communes ;
- création de nouveaux modèles dans l'intérêt d'une société propice aux familles et enfants :
 - généralisation de structures d'accueil et de garde pendant toute la journée avec des prix adaptés au revenu du ménage,
 - échelonnement social du prix de l'eau pour les ménages privés, en tenant compte de leur taille et de leur composition,
 - poursuite conséquente des réformes dans l'éducation garantissant des perspectives de promotion sociale ;
- réformes profondes dans le domaine social :
 - individualisation des droits sociaux,
 - introduction du partage des droits de pension,
 - respect de l'égalité de salaire entre les hommes et les femmes prévue par la loi.

2. prendre davantage en considération les intérêts des personnes socialement faibles de notre société, c.-à-d. :

- introduction d'un « chèque pour garde d'enfants » afin de permettre aux personnes élevant seules leurs enfants et aux familles à faible revenu de recourir aux structures de garde d'enfants et d'exercer une vie professionnelle normale ;
- introduction dans notre législation du droit à l'eau et à l'énergie, garantissant aux personnes qui se trouvent dans une situation financière précaire un minimum d'eau et d'énergie et interdisant des coupures inopinées ;
- lutte contre le phénomène des « working poor »⁵ ;
- introduction d'un impôt négatif ;
- poursuite d'une politique de la santé préventive visant à lutter contre les risques de santé provoqués par l'appauvrissement ;
- extension du principe du tiers payant (prise en charge directe de frais médicaux par les caisses de maladie) dans l'intérêt des assurés socialement faibles ;
- réflexion au sujet d'éléments minimum d'assurance sociale et leurs critères d'attribution (e.a. revenu minimum garanti) ;
- introduction de la faillite civile pour personnes privées.

(version adoptée par le Congrès ordinaire du LSAP à Wiltz le 9 mars 2008)

⁵ Wikipedia : phénomène de salariés qui, malgré une activité professionnelle, sont exposés au risque de pauvreté